

**Commune**  
**De**  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations**  
**Du Conseil Municipal**

**Date de convocation**  
*8 septembre 2022*  
**Date d'affichage**  
*8 septembre 2022*

L'an deux mil vingt-deux,  
Le douze septembre à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le huit septembre deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

<b>En exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Votants</b>	<b>13</b>

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME,

**Absente et excusés** : Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place

**Absente** : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de

### **CONVENTION ATESART** **2022-57**

Monsieur le Maire passe la parole à Laurent GUILLET pour la présentation des prestations proposées par les services d'ATESART.

La diversité comme la complexité jamais ralenties des procédures et prescriptions à observer par les collectivités territoriales lorsqu'elles conçoivent et mettent en œuvre leurs projets d'équipement et d'aménagement local, requièrent de plus en plus l'accès à une ingénierie et à une assistance experte dont ne disposent pas bien souvent les communes. Ces prestations étaient auparavant réalisées par l'État.

Ce constat partagé par le Département l'a conduit, avec un certain nombre de collectivités, à créer une Société Publique Locale dénommée Agence des Territoires de la Sarthe, afin de permettre aux collectivités actionnaires de faire appel à cette société sans devoir la mettre en concurrence afin de bénéficier des prestations correspondant à l'objet social de la SPL.

Ainsi, aux termes de l'article 3 de ses statuts et conformément à l'article 1531.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette société a pour objet d'apporter exclusivement à ses actionnaires et à leur demande, une offre de service d'ingénierie publique portant sur l'étude et/ou la réalisation de projets participant au développement de leur territoire.

Laurent GUILLET explique que l'entretien de la voirie communale devient urgent et qu'il est très difficile d'établir un cahier des charges et une estimation du coût.

Dans le but de déterminer clairement ses besoins il est nécessaire que la commune soit assistée d'un avis technique.

Entre autres, ce cahier des charges permettra à la commune de constituer des dossiers de demandes de subvention d'aide à la voirie (amendes de police...)

La commune est actionnaire d'Atesart et de ce fait, elle peut faire appel à cette société par le biais d'un contrat d'abonnement passé sans mise en concurrence préalable.

Le conseil municipal dans son ensemble, conscient du besoin d'entretien, confirme la nécessité de se faire assister pour la sécurisation et l'entretien des voies communales.

Le Contrat annuel (année Civile) est renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 1,04 € TTC par habitant.

La commune de Torcé-en-Vallée compte 1438 habitants (chiffre INSEE 2022), le contrat d'abonnement est donc évalué à 1495€52 TTC.

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le principe du contrat d'abonnement à ATESART pour bénéficier des services de conseil, d'expertises et d'ingénierie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**VALIDE** le montant du contrat d'abonnement de 1€04 par habitant soit 1495€52 TTC pour un an.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROYER



A blue circular official stamp of the commune of Torcé-en-Vallée is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TORCE EN VALLEE' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(SARTHE)' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.